

Accueils Périscolaires 03-11 ans

du Matin et du Soir

Pour l'année scolaire 2026-2027



Les communes de Denonville, Saint-Léger-des-Aubées, Roinville, Umpeau, Santeuil, Oinville-Sous-Auneau et Moinville-la-Jeulin ont délégué la gestion des périscolaires matin / soir de Denonville et de Saint-Léger-des-Aubées à l'Association des PEP28 jusqu'au 31.08.2027.

- ⇒ **Inscription pour l'année en forfait ou occasionnel** (sauf cas particulier ; cf. règlement de fonctionnement)
- ⇒ Pour les **forfaits** : mise en place du **prélèvement automatique** avec un prélèvement le 10 du mois, pour les occasionnels, les règlements sont à remettre au responsable de la structure dès réception de la facture, ou par carte bancaire sur le portail famille.
- ⇒ **Occasionnel : Annulation possible 48h avant la venue de votre enfant par écrit**
- ⇒ En cas d'inscriptions supérieures au nombre de places disponibles, une priorité est donnée aux forfaits
- ⇒ Pour les sites nécessitant un transport, une carte SIVOS est à faire (Saint-Léger-des-Aubées)
- ⇒ Goûters fournis les soirs

Accueil situé à	Matin	Soir	Responsable
Denonville	De 7h00 à 8h45	De 16h15 à 19h00	GRAND Evelyne
Saint-Léger-des-Aubées *	De 7h00 à 8h15 (car 8h17)	De 16h15 à 19h00	HOUVET Corinne

* Carte de car SIVOS nécessaire

Tarif Communauté de Communes				
(Sous convention avec la CCPEIDF, les enfants de Maisons, Mondonville-Saint-Jean et Morainville sont accueillis aux mêmes tarifs)				
Ressources imposables annuelles du foyer/12 (Avant abattements)	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR	Occasionnel MATIN par jour de présence	Occasionnel SOIR par jour de présence
0 à 1100€	14,93	17,66	1,10	1,63
1101 à 1400€	16,21	19,54	1,22	1,84
1401 à 1700€	18,78	22,27	1,39	2,07
1701 à 2000€	21,12	25,32	1,56	2,35
2001 à 2300€	24,10	28,90	1,71	2,68
2301 à 2600€	27,80	34,50	2,13	3,22
2601 à 2900€	31,56	37,87	2,33	3,52
2901 et plus	34,55	41,63	2,56	3,83

Remise de 10% pour 2 enfants et de 20% pour 3 enfants et plus présents au même moment